



Donation à ma fille de ma Maison

Par **Bories Annie Laure**, le **19/12/2017** à **09:21**

Bonjour,

J'ai acheté en septembre 2016 une Maison d'une valeur de 259000e hors frais de notaire

Si je donne la nue propriété à ma fille unique , quels seront les frais ?

Notaire acte succession .

MERCi

Par **youris**, le **19/12/2017** à **11:11**

bonjour,

il existe sur internet des sites qui permettent de calculer les frais de donation.

il faut bien réfléchir en cédant la nue-propiété de sa résidence principale, cela peut se faire pour une résidence secondaire mais je suis plus réservé pour une résidence principale.

si vous voulez vendre ce bien, il vous faudra l'accord de votre fille qui sera imposée sur une éventuelle plus-value puisque ce n'est pas sa résidence principale.

salutations